

CAPPELLE



en nouvelles



**CEREMONIE DES
VOEUX 2023 PAGE 18**



**Charte Agriculture
et Urbanisme**

Page 15



**Hommage
à Michel**

Page 16

CAPPELLE



en nouvelles



Photo : Maria DA SILVA MARTINS

SOMMAIRE

- Mot du maire
- Travaux
- Vie scolaire et extrascolaire
- Vie associative et sportive
- Urbanisme
- Charte agriculture et urbanisme
- Hommage à Michel Dhainaut
- Discours cérémonie des voeux
- Médiathèque
- Retour en images
- Informations CCPC
- Brèves et infos pratiques

Page 3

Pages 4 à 5

Pages 6 à 10

Pages 11 à 12

Pages 13 à 14

Page 15

Pages 16 à 17

Pages 18 à 22

Page 23

Pages 24 à 26

Pages 27 à 28

Pages 29 à 31

Journal d'informations municipales
de la Ville de Cappelle en Pévèle.

Directeur de la publication
Bernard CHOCRAUX, Maire

Directrice de la rédaction :
Maria DA SILVA MARTINS
et le Comité de rédaction

Photos :
Les élus

Tirage : 1000 exemplaires

Conception graphique et impression :
Imprimerie MOUTIER

Imprimés sur papier issu de forêts
gérées durablement

LE MOT DU MAIRE



Chères Cappelloises, chers Cappellois,

Le 21 janvier, l'équipe municipale se faisait une joie d'accueillir la population pour la cérémonie des vœux, après 2 années blanches, pour cause de COVID.

Nous devons remettre des médailles honorifiques à des bénévoles qui ont œuvré pour les associations de notre village, ainsi qu'à des élus qui ont siégé et travaillé de très nombreuses années au sein du Conseil Municipal.

Mais cette cérémonie a été endeuillée par la disparition brutale de Monsieur Michel Dhainaut, élu pendant 25 ans au Conseil Municipal. Vous trouverez dans ce numéro de Cappelle en Nouvelles le discours prononcé lors de ses funérailles, ainsi que quelques photos souvenirs de cet homme qui a tant marqué Cappelle en Pévèle pendant plus de 40 ans.

Cette année 2023 débute avec toujours la guerre aux portes de l'Europe et ses nombreuses conséquences. Elle impacte notre vie quotidienne et donc celle de notre commune car elle a engendré une forte inflation qui pénalisera notre budget.

Le prix de l'électricité n'est pas régulé pour notre collectivité. Il a été multiplié par 3 et nous ne bénéficions pas d'un amortisseur ce qui signifie donc que nos dépenses pour cette énergie, passeront de 30 000 euros à 90 000 euros.

Il en est de même pour l'ensemble de toutes nos fournitures, car l'inflation se maintient à un niveau élevé.

En 2020, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition appliqués sur les bases locatives de vos logements. Celles-ci viennent d'être augmentées, par l'Etat, de 7,1%.

J'incite à nouveau tous les utilisateurs des bâtiments publics à prendre conscience de cela et à faire preuve de sobriété énergétique, sinon nous serons amenés à prendre des mesures

contraignantes comme l'ont fait certaines communes.

Mais je ne peux conclure cet éditorial sans aborder cette sécheresse hivernale qui succède à celle du printemps-été 2022. C'est là une des conséquences du changement climatique qui est en train de bouleverser notre monde. La nappe phréatique de notre territoire est basse et fin février sa recharge est très insuffisante. Il est donc nécessaire de faire preuve également de sobriété en matière d'eau.

On le voit : nous vivons dans un monde secoué de crises multiples.

Les solutions existent, elles demandent des efforts. C'est à chacun de nous d'en faire.



**LE MAIRE
VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERNARD CHOCRAUX**

DU COTÉ DES TRAVAUX

Travaux de voirie réalisés

Les travaux d'enfouissement et de voirie des rues de la Libération et de l'Égalité sont terminés



Rue de la Libération et Égalité

La phase finale des travaux a été réalisée. Ainsi l'aménagement des parterres a permis la plantation de 19 arbres de hautes tiges, et 65 mètres de haies et la création de 140 mètres de noues enherbées.

Les places de stationnement sont également engazonnées pour permettre l'infiltration des eaux de pluie.



Plantation rue de la Libération

Une voie douce a été créée entre le rond point venant de la rue du Général de Gaulle et le Collège Simone Veil. Elle est composée d'une piste cyclable à double sens (couleur ocre) et d'un trottoir en enrobé noir réservé aux piétons.

Pour la sécurité de tous, veuillez à emprunter le bon couloir de circulation.



Rue de la Libération et Égalité

Des travaux de sécurisation ont été réalisés rue de la Poissonnerie

- Aménagements pour les cyclistes
- Aménagements destinés à réduire la vitesse



Rue de la Poissonnerie



Respect des plantations

Nous pouvons déjà constater que ces espaces nouvellement créés ne sont pas respectés : des traces de roues dans les parterres ont été constatées. En plus de salir la chaussée et les trottoirs avec la terre qui est étalée par les roues de voiture, les plantations réalisées par les services municipaux risquent d'être abimées.

Les projets

Rue de la Gare :

- Réaménagement du parking en sortie de village
- Fleurissement

Rue d'Huquinville :

- Travaux de sécurisation de la voirie destinés à ralentir la vitesse

Rue de la Ladrerie :

- Travaux d'enfouissement des réseaux
- Aménagement des voies de circulation (véhicules, cyclistes, piétons et places de stationnement).

Une réunion publique sera organisée prochainement afin de présenter le programme des travaux.

VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Du côté de l'école



M. le Maire, M^{me} Thellier et les enseignantes avec le Père Noël

Madame Thieffry, directrice de l'école, se tient à votre disposition pour toute information, de préférence le lundi et le mardi (Tél : 03.20.33.81.94).

Les différents événements qui ont eu lieu à l'école :

- l'opération « **Plantons le décor** » le samedi 26 novembre 2022 avec un désherbage et de nouvelles plantations. Un poirier beurré d'Anjou a été offert par l'Amicale du Don du Sang et planté au verger de l'école.

Un grand merci à Thierry Marissael, à Madame Bonnor, aux parents et aux enfants pour leur participation active !

- le 1er décembre 2022 : spectacle de Noël, « Une roulotte pour deux » (Stabylo) offert par la mairie.
- le 6 décembre 2022 : distribution des coquilles et clémentines par la Municipalité.
- le 15 décembre 2022 : goûter de Noël offert par la Mairie pour les maternelles et les CP.
- les allumoirs se sont déroulés le vendredi 3 février 2023. Les élèves de CE1-CE2 ont réalisé une prestation rythmique. Ensuite, nous avons tous

défilé, lampions à la main, dans les rues du village pour arriver à la salle des fêtes écouter les élèves de maternelle et des classes de mesdames Balloy et Vandebeuque qui nous ont offerts une chorale sur le thème de la nuit.

Le projet « biodiversité » se poursuit avec la plantation de bulbes, l'installation d'un composteur en bois, l'entretien des massifs, la plantation de fruitiers (framboises, cassis, groseilles), l'installation de nichoirs au cimetière, la plantation de plantes aromatiques et la fabrication de nichoirs à chauves-souris...

Un grand merci à l'équipe enseignante pour son investissement sans oublier le personnel municipal intervenant à l'école et notamment Véronique Cauchy pour l'entretien et l'aménagement du patio.

Les 47 élèves de CP-CE1 vont se rendre au Centre aquatique « Le chant de l'eau » à Templeuve-en-Pévèle du 16 mars au 22 juin 2023. Les entrées et les bus seront pris en charge par la Municipalité pour un coût d'environ 4 500€.



M. le Maire, M^{me} Thellier et le personnel intervenant de l'école avec le Père Noël

Le réaménagement de la garderie est terminé, la salle « zen » est enfin accessible !

De nombreuses sorties sont prévues d'ici la fin de l'année scolaire : Lewarde, sortie nature à la mare à Goriaux, musée des Beaux-Arts, concert à l'Orchestre National de Lille, ferme des Beaux Mecs à Auchy-lez-Orchies, musée d'Histoire Naturelle, Forum des sciences, musée de la Piscine à Roubaix...

Du 9 au 12 mai 2023, l'école participera au Parcours du cœur avec des interventions dans le domaine de la santé, de la diététique et de la sécurité.

Le 23 mai 2023 se déroulera la journée « Les pieds dans l'eau » avec la participation de l'association SOS Marque.

L'expo musée aura lieu le vendredi 9 juin 2023 et la fête de l'école le 1er juillet 2023.



Classe des Grandes Sections lors du goûter de Noël le 15 décembre 2022



Classe des Moyennes Sections lors du goûter de Noël le 15 décembre 2022



Classe des toutes petites sections et des petites sections lors du goûter de Noël le 15 décembre 2022



Distribution des coquilles et des clémentines aux enfants de l'école par les élus le 6 décembre 2022



Prestation rythmique des CE1-CE2 lors des allumoirs le 3 février 2023



Distribution des coquilles et des clémentines aux enfants de l'école par les élus le 6 décembre 2022



Goûter de Noël offert par la Municipalité, aux enfants de maternelle et de CP le 15 décembre 2022



Opération Plantons le décor à l'école, plantation du poirier le 26 novembre 2022



Spectacle «Une roulotte pour deux» offert par la Municipalité, le 1^{er} décembre 2022



Réaménagement de la garderie, salle zen



Les allumoirs à l'école le 3 février 2023

VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Du côté du CMJ



Banque alimentaire le 26 novembre 2022

Le CMJ a pris ses bottes et ses gants pour deux après-midi « plantations » au cimetière : le mercredi 12 octobre 2022, nous avons repiqué des vivaces au niveau des cavurnes et de l'entrée du cimetière. Ensuite, quelques élus du CMJ se sont réunis pour planter des bulbes près du jardin du souvenir le mercredi 16 novembre 2023. Un grand merci à Christine Carneau, conseillère déléguée au cimetière et aux actions funéraires et à Cyrille Martin, responsable des services techniques de nous avoir accompagnés.

Le CMJ a participé à la Cérémonie du 11 novembre avec la lecture du discours officiel. Accompagnés des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Emilie Carles, les jeunes élus ont chanté la Marseillaise.

Le 26 novembre 2022, en association avec Annie DAVERGNE (conseillère déléguée aux affaires sociales et aux aînés), les enfants du CMJ ont participé à la collecte de denrées non périssables au profit de la Banque Alimentaire. Tandis qu'une moitié de l'équipe s'activait au ramassage, les autres s'affairaient à trier les denrées. Les enfants du CMJ encadrés par les élus ont récolté 163kg de nourriture. **Avec les 112kg collectés par le collègue Simone Veil ce sont 690 repas qui seront fournis aux nordistes ne mangeant pas à leur faim.**

Les jeunes élus se sont associés à la cérémonie des vœux le samedi 21 janvier 2023. Ils ont pu

exprimer leurs meilleurs vœux à Monsieur le Maire, à l'ensemble du Conseil Municipal mais aussi à tous les Cappellois.

Une bourse aux jouets, aux vêtements d'enfants et à la puériculture a été organisée au profit de Ludopital le dimanche 4 mars 2023.

Un après-midi jeux de société ouvert à tous les enfants âgés de 9 à 15 ans a eu lieu le mercredi 8 mars 2023.

Enfin, nous travaillons à de nombreuses autres actions :

- opération Hauts de France propres le samedi 18 mars 2023
- participation à Cap Sport Santé les 13 et 14 mai 2023
- ramassage de bouchons le samedi 20 mai 2023
- fête du village le 4 juin 2023
- après-midi jeux vidéo en médiathèque
- présence aux cérémonies officielles

Si vous avez d'autres propositions, n'hésitez pas à nous les transmettre !

Un grand merci aux jeunes élus pour leur investissement dans la vie de notre village où il fait bon vivre !



Lecture du discours du 11 novembre par le CMJ



Plantations de bulbes au jardin de souvenir le 16 novembre 2022



Les enfants de l'école et du CMJ chantent la Marseillaise le 11 novembre



Lecture du discours du CMJ lors de la cérémonie des vœux le 21 janvier 2023



Plantations de vivaces au cimetière le 12 octobre 2022



Plantations de vivaces au cimetière le 12 octobre 2022

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE



Le nouveau bureau du CACP

CACP

Christian Wilfart, dit «Pepeuch», a tiré sa révérence et a décidé de laisser la présidence après dix années à la tête du CACP. Mais il restera un adhérent fidèle à notre association. Nul doute que sa présence et ses précieux conseils contribueront à la réussite de nos événements futurs.

L'ensemble des bénévoles tient à le remercier chaleureusement pour son dévouement associatif inconditionnel. Il a notamment été à l'origine des tributes comme Pink Floyd, Depeche Mode, Coldplay, Téléphone, Indochine ou de divers concerts: Blackwater, Raoul Band, Pulp Orange, Fun-ky Jazz Band de Phalempin; soirées en rouge et noir, bavaroise ou encore des

pièces de théâtre, de nombreux voyages: Paris, Reims, Baie de Somme, Bruges, sans oublier la participation au Rétro Cappelle, vide-grenier de juin, fête du village, repas des Cappellois, semaine musicale...

Au nom du CACP, un grand MERCI Pepeuch.

Le vendredi 3 mars 2023 s'est donc déroulée l'assemblée générale ordinaire et un nouveau bureau a été élu:

- **Président: Stéphane THELLIER**
- **Trésorier: Bruno PREVOT**
- **Secrétaire: Laurence WILFART**

Souhaitons également la bienvenue aux dix bénévoles qui ont rejoint l'association !

Nous vous attendons nombreux le dimanche 4 juin pour le traditionnel vide- grenier !



Stéphane Thellier et Christian Wilfart



Les bénévoles du CACP

Anciens combattants

Le 11 novembre 2022, le Président de l'Amicale des Anciens Combattants de notre commune, Monsieur Paul GOYAT, accompagné de la Vice-Présidente Madame DEMORY Eliane ont honoré notre camarade Daniel SOLER adhérent fidèle de l'association de deux distinctions associatives :

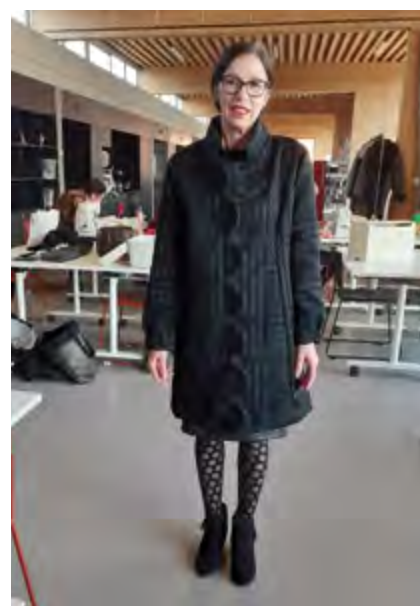
- La **MÉDAILLE DE LA FIDÉLITÉ** pour son attachement depuis des années à la cause fédérale.
- La **MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE** pour ses activités et son dévouement auprès de l'association locale.

Nous lui renouvelons toutes nos félicitations à l'occasion de cette promotion et l'assurons de notre sympathie.



M. Daniel Soler

Retour en images du club de couture



DU CÔTÉ DE L'URBANISME

Nouveau ! Gérez vos biens immobiliers en ligne sur le site impots.gouv.fr et déclarer votre résidence principale avant le 30 juin 2023.

Le service « Gérez mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. **Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).**

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

Réalisez vos démarches fiscales en ligne à l'achèvement des travaux.

Depuis septembre 2022, l'accès à votre espace personnel sur le site impots.gouv.fr vous permet également de suivre tout au long de votre projet, du permis de construire, travaux d'aménagements jusqu'à la déclaration d'achèvement des travaux les éléments fiscaux liés à ces procédures.

Vous pourrez estimer et calculer vos taxes d'urbanisme grâce au parcours unique simplifié en ligne. Sous l'onglet "gérer vos biens immobiliers" vous pourrez consulter la valeur locative de votre bien, déclarer la fin d'un chantier de travaux etc...

Zoom sur la taxe d'aménagement.

Qu'est-ce-que la TA ? La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et



les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..) La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière)
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Qu'est-ce-que la TAP ? La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quelles sont les opérations concernées ?

La taxe d'aménagement est applicable notamment à toutes les opérations d'aménagement, de

construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m.

Les abris de jardin ou une annexe extérieure à la maison d'une surface supérieure à 5 m² sont concernés par la taxe d'aménagement.

Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés. La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Où obtenir des renseignements ?

Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

-> **Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires – 62, boulevard de Belfort– Service Urbanisme – Pôle Fiscalité – CS 90007 - 59042 Lille Cedex Courriel : ddtm@nord.gouv.fr

-> **Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022** : s'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers - SDIF Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.

Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

ATTENTION : Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)



Quand devrais-je payer la taxe d'aménagement ?

-> Dépôt de votre autorisation d'urbanisme avant le 1er septembre 2022

Vous recevez l'avis de la taxe à payer dans les 6 mois à partir de la date de l'autorisation de construire qui vous a été accordée.

Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 € vous devez la verser 12 mois après la délivrance de l'autorisation. Le montant s'il dépasse 1500 € est divisé en 2 parts égales.

Vous recevez la première demande de paiement 12 mois à partir de la date de l'autorisation. La seconde moitié vous est demandée 24 mois à partir de la date de l'autorisation.

-> Dépôt de votre autorisation d'urbanisme après le 1er septembre 2022

Vous déclarez à partir de votre espace sécurisé sur le site des impôts les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans un délai de 90 jours après l'achèvement de vos travaux au sens fiscal.

Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 € vous recevez une demande de paiement unique à partir de 90 jours de la date de fin des travaux. S'il dépasse 1500 € il est divisé en 2 parts égales. Vous recevez les titres de perception dans les délais suivants :

• A partir de 90 jours de la date d'achèvement de vos travaux

• 6 mois après la 1^{ère} demande

CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU NORD

L'attractivité du territoire pévélois, notamment pour les habitants des grandes zones urbaines qui nous entourent, a encore été renforcée depuis la crise sanitaire. Elle provoque une pression foncière croissante qui est maîtrisée grâce à l'outil de planification que constitue le plan local d'urbanisme désormais intercommunal. Un des objectifs de ce plan pour notre commune est de lui conserver son caractère rural et donc agricole qui, au-delà de l'activité économique que génèrent les neuf exploitations actives et diversifiées (productions végétales et animales, transformation et vente directe), contribue à la qualité de nos paysages et donc du cadre de vie qui nous est envié.

Il faut donc veiller à une gestion économe de notre espace communal pour garantir la pérennité de nos filières agricoles qui contribuent directement à la souveraineté alimentaire territoriale.

C'est l'objectif de la charte signée en septembre 2022 par les présidents de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais et de l'Association des Maires du Nord et le Préfet du Département. Les signataires s'engagent pour un développement équilibré des territoires dans un souci de préservation de l'espace et de l'économie agricole.

Parmi les 12 engagements listés, la plupart ont déjà gouverné les décisions prises lors de l'adoption de notre Plan Local d'Urbanisme : encadrer en zone agricole des documents d'urbanisme les possibilités de constructions de tiers et les changements de destination, prioriser l'urbanisation des villages en comblant les dents creuses pour concilier densité



et qualité urbaine, s'appuyer sur les projets des exploitations agricoles en place pour établir un règlement de zonage qui permette une activité agricole durable...

Le défi consiste à concilier les besoins économiques et d'infrastructures ainsi que de logement avec le maintien de l'agriculture tout en tendant vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette. Il faut également organiser la « coexistence » entre les activités agricoles et le reste de la communauté villageoise, notamment par la prise en compte des zones de non traitement (ZNT) prévues par la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires.

C'est dans cet esprit qu'est conduit le développement de notre village, comme l'illustre notre projet d'Ecoquartier.



HOMMAGE À MICHEL DHAINAUT



Conseil municipal 1995-2001

Discours prononcé lors des funérailles de Michel DHAINAUT le vendredi 27 Janvier 2023

Michel, nous sommes tous réunis, avec tristesse, autour de toi, avec Marie Annick ton épouse, Cédric, Gaëlle et Emmanuelle tes enfants, ainsi que l'ensemble de ta famille et de tes amis, dans cette église que tu as rénovée lors du précédent mandat, cette église que tu ouvrais tous les jours.

Je ne prends pas la parole seulement en tant que Maire, représentant du conseil municipal où tu as siégé pendant 25 ans.

Je crois pouvoir parler au nom de l'ensemble des cappelloises et cappellois et de nombreux habitants des environs qui sont présents, car tes actions ont largement dépassé le cadre d'un simple représentant de notre municipalité.

Originaire de Moncheaux, tu es venu t'installer dans notre village de Cappelle en Pévèle où tu auras joué un rôle majeur.

Tu y as d'abord mené une carrière de garagiste, où tu étais reconnu pour ton grand professionnalisme, faisant également preuve de beaucoup de bienveillance avec la clientèle, n'hésitant pas à dépanner, même le weekend, « pour rendre service », comme tu disais.

Tu t'es d'ailleurs impliqué dans l'UCAC, Union des

Commerçants et Artisans de Cappelle.

Tu a aussi relancé, plusieurs fois le marché, sans jamais te décourager.

Mais tu ne t'es pas contenté de cela : tu as accompli une seconde carrière.

En effet, sollicité par Jean Marie Briquet, le Maire de l'époque, tu as été brillamment, élu en 1995, et avec le plus grand nombre de voix en 2001 et encore en 2008, quand il s'agissait d'un scrutin uninominal.

Une preuve, s'il en fallait une, que tu étais apprécié de tous.

Dès 2001 tu m'as soutenu dans ma fonction de Maire.

Tu as occupé le poste de Conseiller délégué aux travaux de 2008 à 2014 puis Adjoint aux Travaux de 2014 à 2020, supervisant les travaux de construction de la Salle de Sports, de la Médiathèque, de la boulangerie, de la rénovation de la Mairie et encore bien d'autres chantiers, de voirie notamment.

Tu as donc grandement participé à la transformation de notre village.

Tu ne comptais pas ton temps, passant des



journées complètes en mairie, de 8 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, y jouant le rôle de responsable des services techniques, encadrant les ouvriers municipaux, les formant aux techniques du bâtiment et n'hésitant jamais à intervenir toi-même pour des réparations dans les bâtiments communaux, à l'école notamment.

Il t'arrivait même de ramener du matériel municipal chez toi pour le réparer.

Et, s'il le fallait, tu revenais, ensuite, le soir, pour assister aux réunions.

Tu faisais toujours preuve d'empathie pour l'ensemble du personnel municipal mais aussi pour les cappellois.

Lors de la pandémie en 2020, alors que ton mandat aurait dû être terminé avec le scrutin de Mars, tu n'as pas hésité à venir tous les matins en mairie, avec Bernard Ruchot et Jean Pierre Roche, pour m'aider à gérer les affaires courantes lors de cette période particulièrement difficile du confinement, et cela jusqu'à la désignation du nouveau Conseil en mai 2020.

Mais cela ne te suffisait pas, car tu participais de façon intensive à la vie de Cappelle en Pévèle.

Tu as créé, avec quelques cappellois, le club de pétanque « La boule Cappelloise », tu participais au Comité des Fêtes, puis au Comité d'Animation. On te voyait avec ton véhicule Renault à la fête du village, à la braderie, aux défilés, aux Allumoirs, à l'opération Village Propre, à la fête des voisins, à tout ce qui pouvait animer notre village.

Tu as même lancé une association de pêche, et bien sûr tu t'occupais de l'entretien de l'étang et de ses abords.

Nous étions une bonne vingtaine à profiter de ce coin de nature que tu avais su nous dénicher.

On t'entendait aussi : ton rire sonore et communicatif était toujours présent. Tu nous communiquais ta jovialité, ta bonne humeur.

Michel, tu nous manques déjà beaucoup. Mais tu vas rester présent, au centre de notre village, là où est ta place.

En effet, je te donne rendez-vous dans quelques mois pour l'inauguration du nouveau bâtiment des services techniques auquel nous allons donner ton nom.

Je pense que tu n'aurais pas accepté cela, mais tu le mérites tellement, comme la médaille que nous nous faisons tous un plaisir de te remettre à la cérémonie des vœux et que je t'ai accrochée, mercredi, au funérarium.

Michel, tu seras toujours présent parmi nous.



DISCOURS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX



Mesdames, Messieurs, vous êtes très nombreux ce soir et cela se comprend.

En effet, voilà 3 ans que nous n'avions pas eu l'occasion de nous retrouver pour cette cérémonie qui nous permet d'échanger nos vœux. La dernière date du 18 janvier 2020, soit 2 mois avant les élections municipales, au cours desquelles vous m'avez réélu, une nouvelle fois, avec une équipe en partie renouvelée que j'aurai l'occasion de présenter ce soir.

Nous nous retrouvons aujourd'hui, à quelques semaines déjà de la moitié de ce mandat municipal.

Je ne ferai pas la rétrospective des années 2020 et 2021 car cela vous a été présenté dans nos journaux municipaux. Je souhaite que cette cérémonie consacre du temps pour mettre à l'honneur des femmes et des hommes qui ont fait preuve de beaucoup d'engagement pour notre village, car cela n'avait pas été possible, à cause de la COVID.

Pour nombre d'entre nous il y a un avant et un après COVID, même si cette maladie reste d'actualité et continue d'amplifier les chiffres de la mortalité, puisque nous sommes à près de 165 000 morts en France en presque 3 ans.

Cette épidémie a profondément changé les mentalités chez beaucoup d'entre nous, d'autant plus qu'elle vient s'ajouter à d'autres crises que nous affrontons depuis près d'une dizaine d'années. Il y

a eu la menace terroriste, puis les gilets jaunes, les problèmes énergétiques liés, en partie, à la guerre en Europe, l'éco anxiété devant l'avenir... **Tout cela crée une fatigue psychologique et fait naître une véritable inquiétude chez beaucoup de nos compatriotes.**

Nous ressentons, en mairie, toutes ces difficultés et nous devons faire face à des situations de détresses psychologiques que nous ne rencontrions pas auparavant.

Car c'est d'abord vers l'échelon communal, qui est le plus proche des habitants, que la population se tourne pour trouver des solutions à ses problèmes. Nous tentons d'y remédier avec l'aide des structures compétentes dans ce domaine et aussi avec notre Centre Communal d'Action Sociale, dont je remercie les membres.

2022 c'est le début d'une guerre inédite, car si elle n'est pas mondiale, elle est mondialisée.

En effet, ce conflit irradie tous les secteurs de notre vie quotidienne comme celle de tous les pays du monde puisque notre système économique est globalisé : l'énergie, l'alimentation, les soins, les déplacements sont concernés.

C'est la conséquence de la mondialisation du marché, dérégulé, qui, selon certains de nos penseurs, devait apporter la démocratie partout où elle n'existe pas.

Nous voyons le résultat !

Dans de trop nombreuses régions du monde, ou plutôt d'un archipel mondial, où chacun voit d'abord son propre intérêt, les peuples ne connaissent toujours pas la démocratie.

Face à cette complexité, beaucoup de nos concitoyens ne s'y retrouvent pas et écoutent trop facilement des sirènes simplistes...

Or, devant cette situation difficile, c'est par la solidarité, la fraternité et par les efforts partagés, collectivement, que nous nous en sortirons et certainement pas par l'individualisme, le chacun pour soi, que nous rencontrons trop souvent.

Revenons maintenant à notre village.

Cette 3^{ème} année nous a vus reprendre notre rythme de croisière pour la réalisation de notre programme.

Dans le domaine de la voirie :

- amélioration du cadre de vie des rues de la Libération et de l'Egalité pour près de 700 000 euros
- aménagements cyclables (grâce à l'aide de Pévèle Carembault) rue de Thouars, rue de la Poissonnerie et de la Libération.
- liaison douce qui permet de rejoindre à pied ou à vélo le centre du village jusqu'au collège, aux équipements sportifs, et maintenant jusqu'au centre aquatique.
- des places supplémentaires de parking rue Lucie Aubrac

Dans le domaine du patrimoine bâti, nous avons lancé la construction d'un nouveau bâtiment destiné aux services techniques, avec un revêtement en bois, d'origine française, des panneaux solaires, une citerne de 20 000 litres de récupération d'eau de pluie, l'ensemble pour un coût de 750 000 euros pour lesquels nous allons recevoir 510 000 euros de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau.

À l'école, pour nos enfants, nous avons investi dans la rénovation de la garderie, du nouveau mobilier et la création d'une salle zen. La municipalité a également pris en charge, une partie de l'augmentation des tarifs de la restauration, et a mis en place le quotient familial pour permettre à

nos 200 enfants, d'accéder au périscolaire (étude et garderie).

Dans le domaine de l'environnement : plantation de 400 arbustes, sur 3 sites, dans le cadre de l'opération Plantons le Décor, avec le financement de la Région et de Pévèle Carembault, et aussi avec l'aide de la population (à l'école, derrière le collège, et le long de la piste cyclable du stade jusqu'à la Croisette).

L'entretien de 2 kms de fossés avec le fonds de concours de 40% de notre Communauté de Communes.

De beaux bacs à fleurs, pour lesquels nous avons été félicités, ont été positionnés devant la mairie.

Pour réussir tout cela, nous avons renforcé l'équipe, avec l'arrivée de Cyrille Martin, responsable des services techniques. Merci à Cyrille et à ses collègues.

Dans le domaine de la culture : une nouvelle médiathèque (Marion Verecke) est arrivée, et a contribué au large succès du salon de la BD avec la dizaine de bénévoles qui l'entoure.

Merci à Marion et à toute l'équipe.

Dans le domaine de la communication : on peut noter le panneau lumineux double face, l'application mobile Intramuros, une nouvelle présentation du bulletin municipal.

Au cimetière : nous avons poursuivi les travaux d'embellissement

C'est donc au total près d'un million d'euros que nous avons investi cette année, sans augmentation d'impôts pour la vingtième année consécutive.

Mais si nous avons travaillé, avec l'aide de l'ensemble du personnel municipal, administratif, technique et périscolaire que je remercie pour son engagement, sous la conduite de notre Directrice Générale des Services, Mme Odile Sevin, nous avons vécu de nombreux bons moments.

Le retour, avec prudence, de la vie en société, nous a permis de mettre en place diverses fêtes et animations avec l'aide de certaines de nos associations. C'est notre rôle de les accompagner dans la mesure de nos moyens, mais elles se doivent également de respecter les élus et les consignes municipales d'économie d'énergie !

Nous avons ressenti ce besoin des cappelloises et cappellois de se retrouver ensemble pour faire la fête. Et nous avons profité du retour de Cap'Sport et Santé, les 14 et 15 Mai, avec sa clôture ici même, pour des « Retrouvailles» festives.

Je vous propose donc de revivre l'année 2022 avec un film qui retrace l'ensemble de ces manifestations.

Vous pouvez le retrouver sur notre site.

Passons maintenant à l'année 2023.

Cette année verra d'abord l'achèvement du bâtiment technique et de sa voirie, puis la démolition des anciens garages entre l'arrière de la mairie et l'école, ce qui supprimera une verrue du centre-ville et participera à l'amélioration de votre cadre de vie tout en mettant des locaux plus spacieux, agréables et aux normes, pour nos agents des services techniques.

Ce nouveau bâtiment répondra aux objectifs environnementaux provoqués par l'évolution du climat : il sera auto suffisant en électricité et aussi en eau. En effet, si on parle beaucoup d'éventuelles coupures d'électricité, il faut aussi penser à la ressource en eau, véritable enjeu de demain.

- la couche de roulement de la rue des Blatiers devrait enfin être réalisée au printemps.
- nous poursuivons l'amélioration du cadre de vie de notre village, rue de la Ladrerie : à partir de la Médiathèque jusqu'à la sortie du village vers Orchies. Ce seront d'abord des travaux d'enfouissement des réseaux et un nouvel éclairage public, puis la réfection de la voirie et des trottoirs, la création de pistes cyclables et des plantations.
- nous prévoyons la mise en sécurité de la rue d'Huquinville, en partenariat avec la commune de Templeuve et avec l'aide du Département du Nord.
- la création d'un trottoir rue du Silo.
- nous travaillons sur la réfection des bandes de roulement en enrobé, pour les cyclistes, rue du Général de Gaulle.
- Enfin, Pévèle Carembault déploiera la seconde

moitié du passage en LED de notre éclairage public, ce qui nous procurera encore davantage d'économie sur ce poste de dépenses, après la coupure la nuit, qui est un atout pour les finances mais aussi pour la biodiversité.

Nous engagerons également une étude pour favoriser la transition énergétique de certains de nos bâtiments : l'école, (qui a 25 ans), la salle de sports, et une autre étude pour une future salle des fêtes.

Enfin, 2 dossiers, qui ne vous avaient pas été proposés lors de notre projet municipal de 2020, nous occuperont également cette année :

- C'est d'abord la mise en place de la vidéo-protection. Cappelle reste une des communes les plus tranquilles du ressort de la brigade de Pont à Marcq, mais nos voisins se dotent de cet outil de prévention.

Il y a donc, pour reprendre une expression en vogue, «un trou dans la raquette» et nous nous devons de le boucher. Ce projet bénéficiera de subventions de la CCPC, et de la Région.

Nous avons également engagé une réflexion sur la modernisation et l'agrandissement de notre cabinet médical.

La validation de notre PLU nous permet d'avancer sur le projet de nouveau quartier, et nous devrions pouvoir choisir le concessionnaire qui se chargera de sa réalisation.

La population sera conviée à une concertation et à une présentation du projet au cours de cette année. Cela prend du temps, mais nous voulons une réalisation de qualité.

Comme vous pouvez le constater, encore beaucoup de travail en perspective. Mais si le travail c'est la santé, le faire en musique c'est encore mieux : **2023 sera donc l'année de la musique à Cappelle en Pévèle avec beaucoup de manifestations musicales.**

Bien sûr tout cela est en partie conditionné par la situation politico-économique mondiale. J'espère qu'elle ne se détériorera pas davantage ce qui nuirait à notre capacité d'investissement.

Mes souhaits vont vers la fin de la guerre, et nous

avons une pensée pour les Ukrainiens qui vivent des moments difficiles. Je remercie celles et ceux, nombreux, qui ont participé à la collecte du mois de mars.

Je souhaite une excellente année à toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite de la vie dans notre village : les enseignants, les artisans, commerçants et entreprises de services, nos agriculteurs, nos producteurs locaux et bien sûr nos associations. Cet ensemble de forces vives nous permet d'être plus que jamais « le village où il fait bon vivre », un village très recherché depuis quelques années.

Comme vous pouvez le voir, je garde confiance dans l'avenir car je suis toujours porté par la même passion et le même engagement, au service de notre commune et de l'ensemble de ses habitants, avec l'aide de l'équipe municipale.

Je terminerai par une citation de Montesquieu : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux »

Bonne année 2023 à toutes et à tous !

Bernard CHOCRAUX, votre maire

APRÈS LE DISCOURS S'EN SONT SUIVIES

- La présentation de tous les Conseillers Municipaux élus en 2020
- La remise de médailles

AU TITRE DES ASSOCIATIONS :



Michèle Noël : Bénévole pendant 30 ans à Cap Jeunes



Daniel Menue Président du Tinh Hoa Viet (arts martiaux vietnamiens)



Christian Taillez : Ancien Président du Tennis de table, puis du 2CV Club du Pays de Pévèle.



Christian Wilfart : Ancien Président de l'Association de Soutien à l'Ecole Emilie Carles, Président Du Comité d'Animation de Cappelle en Pévèle

DISCOURS DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX

AU TITRE D'ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Médailles communales



Roland Regnier élu de 1983 à 2001



Jean-Michel Martinache élu de 1995 à 2014



Rocco Cordi élu de 2001 à 2020



Bernard Ruchot élu de 2001 à 2020

Médailles départementales (20 ans et plus)



Philippe Chartres élu de 1983 à 2004



Babette Dubus élue de 1983 à 2014

Michel Dhainaut aurait dû recevoir sa médaille pour avoir été élu de 1995 à 2020

Pour terminer cette cérémonie, et nous reconforter après la terrible nouvelle de la disparition de Michel, nous avons chanté tous ensemble notre hymne national : La Marseillaise.

NOUVEAUTÉ À LA MÉDIATHÈQUE CULTIV'ARTS !

La médiathèque fait honneur à son nom et vous propose dès à présent dans ses locaux une grainothèque. Celle-ci est ouverte à tous et fonctionne sur la base d'un échange libre et non-monnaire. Vous pouvez y déposer des graines de fleurs, de légumes, de fruits ou encore de plantes aromatiques, seulement si l'on fait usage des graines en les semant.

Mode d'emploi :

- Déposez vos graines dans un sachet en notant la date, la provenance et le nom de la semence. (Des enveloppes sont disponibles en médiathèque.)
- Prenez les graines dont vous avez besoin.

La grainothèque est aussi une suite logique à l'installation l'année dernière du bac à compost et permet ainsi à la médiathèque de s'engager un peu plus dans une démarche écologique. **Un nouvel atelier compostage vous sera d'ailleurs proposé mercredi 13 septembre à 18h30.**



Grainothèque

MODE D'EMPLOI :

CETTE GRAINOTHÈQUE FONCTIONNE SUR LA BASE D'UN ÉCHANGE LIBRE ET NON MONÉTAIRE. ELLE EST OUVERTE À TOUS, AFIN QUE CE TROC DE GRAINES PUISSE PERDURER IL EST IMPORTANT DE SE SERVIR SEULEMENT SI L'ON FAIT USAGE DES GRAINES EN LES SEMANT. DONC LORSQU'ON SE SERT ON DÉPOSE AUSSI DES GRAINES (MÊME SI CELA NE SE FAIT PAS INSTANTANÉMENT)

1. DÉPOSEZ VOS GRAINES DANS UN SACHET.

IL EST IMPORTANT DE TOUJOURS NOTER SUR LE SACHET

- LA DATE DE RÉCOLTE
- LA PROVENANCE
- LE NOM DE LA SEMENCE

2. PRENEZ LES GRAINES DONT VOUS AVEZ BESOIN (EN PENSANT À EN LAISSER POUR LES AUTRES).

CALENDRIER DE LA MÉDIATHÈQUE

Avril	Mai	Juin
Heure du conte Vendredi 7 Avril de 18h à 18h30	Heure du conte Vendredi 5 Mai de 18h à 18h30	Heure du conte Vendredi 2 Juin de 18h à 18h30
Atelier plantation Mercredi 19 Avril de 14h à 16h	Heure du conte Vendredi 19 Mai de 18h à 18h30	Café littéraire Samedi 3 Juin de 10h30 à 11h30
Heure du conte Vendredi 21 Avril de 18h à 18h30	Ateliers musicaux Samedi 27 Mai de 10h à 11h30	Heure du conte Vendredi 6 Juin de 18h30 à 19h30
Café littéraire Samedi 22 Avril de 10h30 à 11h30		Café littéraire Samedi 24 Juin de 10h30 à 11h30

À NOTER ÉGALEMENT :

- Mercredi 13 septembre atelier compostage de 18h45 à 20h
- Dimanche 26 novembre 2ème salon du livre de la médiathèque Cultiv'

RETOUR EN IMAGES



Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 11 novembre



Salon de la BD le 13 novembre 2022



Banquet des Aînés le 6 novembre 2022



Banquet des Aînés le 6 novembre 2022



Banquet des Aînés le 6 novembre 2022



Plantons le Décor le 26 novembre 2022



Plantons le Décor le 26 novembre 2022



François DESPREZ 1er adjoint lors de la Cérémonie des Voeux le 21 janvier 2023



Cérémonie des Voeux le 21 janvier 2023



Cérémonie des Voeux le 21 janvier 2023



Cérémonie des Voeux le 21 janvier 2023



Cérémonie des Allumoirs le 3 février 2023



Cérémonie des Allumoirs le 3 février 2023



Accueil des nouveaux habitants 28 janvier 2023



Opération village propre 18 mars 2023



Opération village propre 18 mars 2023



Jeux de Société CMJ 8 mars 2023

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROGRAMME DES ANIMATIONS

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUTAIRE

Recensement de la faune et de la flore en Pévèle Carembault







« La Biodiversité est riche en Pévèle Carembault ! Aidez-nous à mieux la connaître et à la renforcer. Pour cela, participez aux animations de notre Atlas communautaire. »

Bernard Chocraux,
Vice-Président à la Biodiversité

Inscrivez-vous gratuitement !

Attention : places limitées

Janvier

SAMEDI 21 JANVIER > 9H30-11H30
TEMPLEUVE-EN-PEVELE - Tout public
« **Un froid de canard** »

Marais de Bonnance, 78 rue de Bonnance
Difficile de sortir quand il fait froid. Pourtant, observer le comportement de la faune qui passe l'hiver dehors nous réserve des surprises. Alors, passez le cap et affrontez le froid pour la découvrir.

Février



VENDREDI 3 FEVRIER > 17H30-19H30
BOURGHELLES - Tout public
« **L'effraie l'effraie** »

Parking du Château d'eau, rue Edmond Delbassée
Comment peut-on être effrayé par la chouette effraie ? Avec les chouettes, pénétrons les secrets de la nuit. Frissons assurés !

MERCREDI 15 FEVRIER > 14H30-16H30
THUMERIES - Tout public
« **Grenouilles et crapauds** »

Bois des Cing Tailles, Parking rue Emile Zola
Grenouilles et crapauds se réveillent et cherchent une mare de reproduction. C'est le moment d'observer cette migration et de découvrir les autres manifestations qui annoncent le grand réveil.



Mars

MERCREDI 1ER MARS > 9H30-11H30
COUTICHES - Tout public
« **Grand lièvre** »

Jardins des Bois, 1032 rue Périssele
Le lièvre suscite peu d'intérêt... sauf dans le monde de la chasse. Pourtant, il est doté de capacités hors du commun. Découvrir le milieu de vie de cet animal, c'est aussi une façon de mieux comprendre notre campagne.

VENDREDI 17 MARS > 19H-21H
ATTICHES - Tout public
« **Chouette chevêche et compagnie** »

Le Clos d'Arion, 40 rue de la Faisanderie
C'est la nuit de la chouette. Partout en France, les rapaces nocturnes sont à l'honneur. Voyagez au cœur de la vie de la chevêche, des autres chouettes et hiboux lors d'une sortie nocturne.



Avril

SAMEDI 1ER AVRIL > 9H30-11H30
BOURGHELLES - Tout public
« **Nature insolite** »

Espace Chico Mendès, 106 rue Raymond Poincaré
Poisson d'avril ! Mais pas que... Insectes, oiseaux et araignées sont au rendez-vous pour vivre une animation de découverte insolite et drôle.



SAMEDI 22 AVRIL > 9H30-11H30
OSTRICOURT - Tout public
« **Les zones humides** »

Bois du Court Digeau, 209 rue de la Libération
Entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Espèces végétales et animales sont au rendez-vous.



Ces événements sont animés par l'association Nord Nature Chico Mendès.

Mai

SAMEDI 13 MAI > 9H30-11H30
PHALEMPIN - Tout public
« **La bande de moineaux** »

Parking rue Albert Herman
Le célèbre « piaf » est si commun et si peu farouche que nous ne prenons même plus la peine de le regarder. Mêlez-vous à une bande de moineaux lors de cette sortie.



Juin

SAMEDI 3 JUILLET > 15H-17H
OSTRICOURT - Tout public
« **Couleuvres et lézards** »

Terril Saint-Eloi, parking du Terril rue Florent Evrard
Est-ce une couleuvre ou un lézard ? Nous allons vérifier par une balade sur le terril. Elle ne manquera pas de surprises pour rencontrer les reptiles par des approches naturalistes et sensibles.



MERCREDI 21 JUIN > 18H-20H
CYSOING - Tout public
« **Le fil rouge** »

Bois de la Tassonnère, parking route de Genech
Voilà l'été ! Pour terminer ce cycle d'animations, êtes-vous prêt(s) à dérouler le fil rouge qui nous mènera dans une aventure peu commune ?

Pour travailler près de chez moi,
je me connecte au

Portail Emploi Pévèle Carembault



emploi.pevelecarembault.fr

Plus d'infos au 03 20 59 36 02

Pévèle

INFORMATIONS CCPC

PORTAIL DE L'URBANISME

Autorisations & Foncier

Mise en place d'un **téleservice gratuit** pour faciliter les démarches d'urbanisme en Pevèle Carembault.

CONSTRUCTION **RENOUVELLEMENT**
AMÉNAGEMENT **TRAVAUX**
FONCIER

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE
sur portallurbanisme.pevelecarembault.fr

QUELS AVANTAGES POUR L'USAGER ?

- ÉCONOMIE**
Je ne fournis plus de papiers ou de photocopies.
- GAIN DE TEMPS**
Je dépose mon dossier en ligne à tout moment.
- SUIVI**
Je suis l'avancement de mon dossier.
- ARCHIVAGE**
Tous mes documents sont archivés.

Vous Vous accompagner

- Une **FAQ (Faire aux Questions)** est mise à disposition pour répondre à vos questions : portallurbanisme.pevelecarembault.fr
- Vous avez la possibilité de nous contacter en cas de besoin : urbanisme@pevelecarembault.fr

Pour toute autre question relative à un projet de construction ou d'urbanisme, contactez le service urbanisme de la commune : urbanisme@pevelecarembault.fr

Mes premiers pas dans le compostage

LE COMPOSTAGE EN FAMILLE

10 conseils pour réussir votre compost.

1. Installer le composteur dans un endroit sec et aéré, sur une surface plane et en contact direct avec la terre.
2. Charger le composteur en maximum avec 50% de déchets verts et 50% de déchets bruns.
3. Arroser le compost régulièrement les premières semaines.
4. S'assurer que le compost reste humide, mais pas verdit.
5. Aérer le compost en le mélangeant de temps en temps. Cela favorise la vitesse de décomposition.
6. Le mélange devient chaud et humide. C'est normal. Cela signifie que la décomposition est en cours.
7. Le compost devient marron, friable et il n'y a plus de déchets en tout de 6 à 12 mois - il est prêt à être utilisé.

DÉCHETS VERTS ORGANIQUES (maximum 50%)

- Restes de fruits et légumes
- Fleurs, légumes, tiges de gazons
- Caille, déchets et feuilles de thé
- Restes de potager (haricots, fèves...)
- Masses végétales, mauvaises herbes (adventices)

DÉCHETS BRUNS (maximum 50%)

- Papier, carton kraft, essuie-tout, branchages, broyats
- Feuilles mortes
- Jus de bois
- Tiges d'arbres, herbes sèches

ATTENTION, JE N'Y METS PAS

Viande, poisson, crabe, pâté, reste d'invites ou de table et de cuisine alimentaire congelée et jus de viande, huile de friture, acides, produits chimiques, produits inflammables, produits toxiques et autres produits non biodégradables.

LES DIFFÉRENTS MANÈGES

UN PETIT CONSEIL !

Ne compostez pas directement les déchets dans un composteur, mais laissez-les se décomposer pendant quelques jours avant de les déposer.

- **Pailler** : au pied des arbres en toute saison et en couverture des sols. À l'automne, il protège la terre (soleil, pluie, vent) et limite les mauvaises herbes.
- **Semer** : incorporer le compost superficiellement aux 5-15 premiers centimètres du sol au moment des semis ou des repiquages (potager : oignons, carottes, pommes de terre, fraises ou en jardin d'agrément : plantations ou pelouse).
- **Planter** : utiliser 1/5 de compost mélangé à 4/5 de terreau pour vos plantations.
- **Entretien** : ajouter 10 à 20 litres de compost par m² et incorporer au sol tous les 3 à 5 ans. Pour le gazon, rajouter 3 à 5 litres de compost par m².

ET À QUOI ÇA SERT TOUT ÇA ?

- Valoriser les déchets du jardin et les déchets de cuisine.
- Obtenir un amendement 100% naturel et gratuit.
- Réduire le volume de déchets ménagers d'environ 50%.
- Enrichir la terre du jardin.

BRÈVES ET INFOS PRATIQUES

1^{ère} participation en 2023 de notre commune à cette manifestation !

Un atelier de sensibilisation : La fresque numérique a eu lieu mercredi 15 mars à la Médiathèque, de plus une box a été mise à disposition en Mairie pour les déchets électriques et numériques. Afin d'ancrer la démarche durablement, nous allons proposer des ateliers thématiques qui associeront plusieurs partenaires.



Un atelier compostage aura lieu dans la commune le 13 septembre à 18H30 en médiathèque.

Des ateliers Zéro déchet sont en programmation au sein de la commune également.

Nous ne manquerons pas de diffuser ces informations.

Maria Da SILVA Martins
Conseillère Déléguée à la Communication et au ZD



À partir du 1^{er} janvier 2023, **tous** les emballages et papiers se trient

CAPPELLE-EN-PÈVÈLE

Verre	Ordures ménagères	Déchets alimentaires	Emballages et papiers
<p>338 litres à emporter (à destination des particuliers)</p> <p>Apprenez comment ?</p>	<p>le jeudi matin à partir de 8h</p> <p>Parquez-y ! Pour vos poubelles, votre poubelle électronique, votre poubelle ou déchets verts.</p>	<p>de mars à novembre chaque jeudi</p> <p>Janvier, février, décembre le 2^{ème} jeudi du mois</p> <p>12h à 18h / 14h à 18h</p>	<p>le jeudi tous les 15 jours</p> <p>12h à 18h / 14h à 18h / 10h à 12h / 10h à 12h / 10h à 12h / 10h à 12h / 10h à 12h / 10h à 12h</p>
<p>NOUVEAU! Encombrants</p> <p>Collecte à destination des particuliers</p> <p>Uniquement les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis</p> <p>au 0 806 900 116</p>	<p>Déchetteries</p> <p>14 déchetteries agréées pour la collecte des déchets ménagers et professionnels</p> <p>www.dechetteries.fr</p>	<p>Tous les emballages et papiers se mettent dans votre poubelle de collecte sélective. Le tri devient alors simple !</p>	



LES HÊTRES POURPRES DE LA DRÈVE DU CHÂTEAU DU BÉRON



Au temps passé, c'était une allée majestueuse.

Aujourd'hui, les deux alignements d'hêtres pourpres dépérissent, et à ce jour, présentent un danger.

Ils sont en fin de cycle de vie, comme tout être vivant.

Confirmé par un diagnostic réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) en novembre 2022, les hêtres sont colonisés de sporophores, c'est-à-dire de champignons lignivores de type polypore géant *Meriplus giganteus*, ainsi que par d'autres champignons lignivores.

Afin de préparer l'avenir et de laisser aux générations futures un patrimoine végétal utile et agréable, 63 des 64 hêtres pourpres seront prochainement abattus.

Puis, viendra le temps (d'ici 2 à 3 ans) de la replantation d'un alignement d'essences adaptées à l'évolution du climat et résistantes aux champignons mis en cause dans le rapport de l'ONF.

Le choix des essences se fera sur une liste dressée par l'ONF, parmi les suivantes :

- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- Erable plane pourpre (*Acer platanoides purpurea*)
- Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*)
- Copalme d'Amérique (*Liquidambar styraciflua*)
- Platane à feuilles d'érables (*Platanus x acerifolia*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Charme commun (*Carpinus betulus*)

M. DEHOUC

CARNET ROSE PRINTEMPS 2022

Nadia née le 9 septembre 2022 chez M. Mme FAFINSKI / SIAMI

Charlie né le 15 octobre 2022 chez Mme DELSALLE

Mahault née le 18 octobre 2022 chez M. Mme DESPIERRE / PERNEL

Anna née le 6 novembre 2022 chez M. Mme DEVOS / MOHAMEDI

Louane-Maria née le 28 novembre 2022 chez M. Mme PALADE / VIERA

Eloi né le 8 décembre 2022 chez M. Mme DUCATILLON / BOSQUILLON

Léonie née le 25 janvier 2023 chez M. Mme DUBUS / PECQUEUR

Martin né le 2 février 2023 chez M. Mme RYCKEBOER / FILIPPI

Ombeline née le 3 mars 2023 chez M. Mme OLIVIER / YAKOUBENE



Vélo Club Templeuve Cappelle-en-Pévèle

La Ronde



Des Sorcières

DIMANCHE
11 juin 2023

Parcours Cyclo :
20, 40, 60, 90 km

Marche* : 6,5 - 8 - 11 & 12,5 km

Accueil :

de 7H00 à 9H30 (*10H00)

Salle des Fêtes

5 Rue de la Ladrerie

CAPPELLE en Pévèle

GPS : 50.50763, 3.171582



Inscription en ligne sur HelloAsso : <http://bit.ly/3SCwaBG>
Renseignements / Contact : <https://velo-club-templeuve-cappelle.clubeo.com>

I.P.N.S

Retrouvez l'actualité de la ville sur internet

<https://www.facebook.com/mairiecappelleenpevele>

<https://www.cappelle-en-pevele.fr/>

